



EVREUX

CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

♦ ♦ ♦

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

19H00

♦ ♦ ♦

COMPTE-RENDU

♦ ♦ ♦

La séance est ouverte à 19h00

L'An deux mille-vingt, le 05 janvier, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 29 septembre 2020, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Maire.

PRESENTS :

M ADIGUZEL Erkan; Mme AUGER Stéphanie; Mme BANDELIER Lysiane; M BOUILLIE Jean-Luc; M BOULANGER Jean-Christophe; M BRULARD Thierry; M CARIOT Geoffrey; Mme CASTELNAU Caroline; Mme COLLIN Isabelle; M CORNE Laurent; Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise; M ETTAZAOUI Driss; M GAVARD-GONGALLUD Nicolas; M GRIPPON Noel; M GUILLEN Philippe; Mme HANNOTEAUX Maryvonne; Mme LAGOUGE Nathalie; M LEFRAND Guy; Mme LEMOINE Aurélie; Mme LEON Patricia; Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Françoise; M MAMMERI Rachid; Mme MARAGLIANO Francine; M MARTIN Jean-Marie; M NOGARÈDE Alain; M PAVON Jean-Pierre; M PIÉRÈS Patrick; Mme PLAISANCE Marianne; Mme RIVIERE Eveline; M ROUGER Guillaume; M ROUSSEL Emmanuel; Mme SALVAT Laure (jusqu'à 20h30 - dossier 9); Mme SAUVE Dominique; M VEYRI Timour; M ZAYANI Abdé.

ONT DONNE POUVOIR : Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Erkan ADIGUZEL, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Monsieur Aubert JEMY a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE (à partir du dossier 10).

♦ ♦ ♦ ♦

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte les Procès-verbaux des Conseil municipaux du 4 juillet 2020, du 10 juillet 2020 et du 16 juillet 2020

1- Règlement intérieur du Conseil municipal

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal
-

2- Représentation de la municipalité - CDG 27

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein du conseil d'administration du CDG27 :
 - o En tant que titulaires :
 - Mme Bariller
 - M. Piérès
 - o En tant que suppléants :
 - M. Bouillie
 - Mme Bayram
-

3- Représentation de la municipalité - SPL Transurbain

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé s'abstiennent.

- PROCEDE à la désignation d'un représentant de la Ville d'Evreux au Conseil d'administration : Madame Diane Leseigneur.
- AUTORISE le représentant ainsi désigné à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la société avec l'obligation de soumettre une fois par an le rapport annuel de la SPL au conseil municipal ;

- PROCÉDE à la désignation d'un représentant de la Ville d'Evreux à l'assemblée générale de la société et le doter de tous pouvoirs à cet effet :
Madame Diane Leseigneur.
-

4- Représentation de la municipalité - Commission locale des marchés d'approvisionnement

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé s'abstiennent.

- DESIGNNE pour siéger au sein de la commission locale des marchés d'approvisionnement :
 - o Président : Le Maire ou son représentant (Mme Bariller)
 - o M. Gavard-Gongallud
 - o M. Derrar
 - o M. Bouillie
-

5- Représentation de la municipalité - Nouvel Hôpital de Navarre

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DESIGNNE pour siéger au sein du Nouvel Hôpital de Navarre :
 - Monsieur le Maire ou son représentant
-

6- Présentation du rapport annuel d'exploitation des équipements du réseau de chaleur pour l'année 2019

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal :

M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- PREND ACTE du rapport annuel 2019 du délégataire du service public pour l'exploitation des équipements de chaleur
 - PREND ACTE du rapport d'analyse de l'Assistant Maîtrise d'Ouvrage (AMO) 2019
-

7- DSP de la fourrière automobile de la ville d'Evreux Pour l'enlèvement des véhicules en infraction, l'exploitation le gardiennage et la restitution des véhicules

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal :

- PREND ACTE et APPROUVE le rapport d'activité 2019 de la délégation de service public de la fourrière automobile de la Ville d'Évreux.
-

8- Enquête Publique du projet Long Buisson 3

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé, M. Rouger et Mme Collin votent contre.

- EMET un avis favorable sur le dossier d'autorisation environnementale du projet de ZAC du Long Buisson 3.
-

9- Candidature au label territoire engagé pour la nature en Normandie

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- S'ENGAGE dans le dispositif « Territoire engagé pour la nature en Normandie » pour la période 2021-2023 ;
 - PRESENTERA dans le cadre du dossier de candidature 2020, 4 fiches actions :
 - o Fiche action CONNAISSANCE ;
 - o Fiche action en faveur de la BIODIVERSITE LOCALE ;
 - o Fiche action AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ;
 - o Fiche action IMPLICATION CITOYENNE.
 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dispositif.
-

10-Désaffectation porche AW n°100 - rue Victoria Mxengé

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle AW n°100 sise rue Victoria Mxengé à Evreux.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

11-Déclassement et cession - porche AW n°100 - Commad II

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastrée en section AW n°100 sise rue Victoria Mxengé à Evreux dans son domaine privé.
 - DECIDE la cession du bien cadastré en section AW n°100 sise rue Victoria Mxengé à Evreux pour un montant de 9 000€ au profit de Messieurs Lahoucine et Lahcen ANJAR ou toute personne morale dans laquelle Messieurs Lahoucine et Lahcen ANJAR seront associés.
 - DECIDE que le compromis de vente doit intervenir au plus tard le 30 novembre 2020 sous peine de l'annulation de la vente.
 - DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
 - DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

12-Déclassement et cession - 27 rue Christophe Colomb

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastrée en section AN n°457 sise 27 rue Christophe Colomb à Evreux.
- DECIDE la cession du bien cadastré en section AN n°457, sise 27 rue Christophe Colomb à Evreux pour un montant de 110 250 € au profit de Monsieur AJDID Mouaâd ou toute personne morale dans laquelle Monsieur AJDID Mouaâd sera associé.
- DECIDE que le compromis de vente doit intervenir au plus tard le 30 novembre 2020 sous peine de l'annulation de la vente.
- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

13-Rénovation des façades et mise en valeur architecturale des immeubles - Normandie Gestion - 3 rue Borville Dupuis - demande de subvention

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ATTRIBUE à la Société Normandie Gestion en tant que syndic de copropriété une subvention de 23 612,66 euros TTC correspondant à 50% du montant TTC des travaux engagés pour la rénovation de la façade de l'immeuble sis à 3 rue Borville Dupuis à Evreux.
 - DIT que les crédits nécessaires correspondant au montant fixé 23 612,66 euros TTC seront prélevés au chapitre 204 nature 20422.
-

14-Logement Familial de l'Eure : réhabilitation de 64 logements - résidence les Quinconces - Garantie d'emprunt à hauteur de 20% pour un montant total de 1 012 498 €

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de garantir l'emprunt Caisse des Dépôts d'un montant total de 1 012 498 € à hauteur de 20 % dans les conditions ci-dessous.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE EVREUX accorde sa garantie à hauteur de 20,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1012498,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 113026 constitué de 2 ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

15-Acquisition de biens suite au protocole d'accord signé entre Eure habitat, la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie en date du 11 juin 2020

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition à titre gratuit à Eure Habitat :
 - o des stationnements le long de la rue Carnot (AM 537 et 388 pour partie),
 - o le prolongement de la rue Hoche jusqu'au terrain de pétanque (AM 537 pour partie),
 - o le prolongement de la rue Marceau (AM 388 pour partie),
 - o les stationnements de part et d'autre de la rue Marceau (AM 537, 19 et 388 pour partie),
 - o les stationnements le long de la rue Kellerman (AM 388 pour partie),
 - o les voiries et les stationnements, derrière les immeubles Vimeu et Vexin, rue Carnot,
 - o les espaces verts de l'îlot bâti encadré par les rues Carnot, Kellerman, Fauville et Bois de Communes hors emprise des jardins privatifs des logements individuels (AM 23, 24, 289, 151, 537, 19 et 388),
 - o les espaces réalisés par le Plan de Renouveau Urbain le long de la rue de Fauville.

Les parcelles vont faire l'objet d'un découpage et d'un numérotage afin de pouvoir passer l'acte de vente chez un notaire ainsi les frais de géomètre et les frais d'acte de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux

- DECIDE de classer les biens acquis dans son domaine public à l'exception des espaces verts,
- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- CREE une servitude perpétuelle de passage du réseau de chauffage, appartenant à Eure Habitat, sous la rue Marceau au niveau de la parcelle AM 388, conformément aux dispositions de l'article L.2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques considérant la situation des lieux et du réseau de chauffage nécessaire pour alimenter l'ensemble des bâtiments. Le réseau reste la propriété d'Eure Habitat. Les travaux d'entretien et de réparation seront supportés par Eure Habitat. L'atteinte au domaine public et les travaux ne pourront avoir lieu postérieurement à l'autorisation de EPN conformément à la législation en vigueur.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

16-Acquisition de parcelles - Collège Jean Jaurès - 7 rue de la Justice à Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition à 1€ (un euro) ne valant pas paiement des parcelles cadastrées en section XN n°297p et n° 441 d'une superficie totale de 3497 m²
- DIT que les frais d'acte seront à la charge du Département de l'Eure.

- PRONONCE le classement dans le domaine public des parcelles cadastrées en section XN n°297p et n° 441, après acquisition auprès du Département de l'Eure.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

17-Travaux de restauration des mares du massif forestier de La Madeleine - Conventions financières EPN-Ville d'Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les quatre conventions financières pour la restauration des mares : Berthe, du Dégout, Longue est et ouest situées dans le massif forestier communal de la Madeleine;
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

18-Adhésion à la centrale d'achat RESAH

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADHERE à la Centrale d'Achat du RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document dans le cadre de cette adhésion

19-Prestations municipales - Modification des Tarifs 2020 pour la fourrière automobile

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs conformément à l'arrêté du 3 août 2020 :
 - Montant des frais d'enlèvement : 121,27 € TTC
 - Frais de garde : 6,42 €.

20-Subvention attribuée au C.C.A.S. au titre de l'année 2020

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser au Centre Communal d'Action Sociale la somme de 1 000 000 €.

- DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 000 € seront prélevés au chapitre 65, nature 657362 du budget 2020.
-

21-Subventions exceptionnelles aux associations

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Grippon et Mme Murcia ne participent pas au vote.

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger, Mme Sauvé s'abstiennent.

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association EFC 27 pour un montant de 30 000€.
 - DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 30 000€ seront prélevés sur la réserve non affectée chapitre 65, nature 6574.
 - DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque de Saint Michel pour un montant de 3 000 €.
 - DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 3 000 € seront prélevés sur le réserve non affectée chapitre 65.
 - DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Catholique pour un montant de 4 000 €.
 - DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 4 000 € seront prélevés sur le réserve non affectée chapitre 65.
 - DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Manches Retroussées Solidaires avec Christiane pour un montant de 1 000 €.
 - DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 1 000 € seront prélevés sur le réserve non affectée chapitre 65.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.
-

22-Soutien aux Centres Sociaux et EVS

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :

M. Grippon ne participe pas au vote.

- DECIDE l'attribution des subventions pour un montant total de 75 780,00€.
 - AUTORISE monsieur le Maire ou son Représentant à signer les conventions correspondantes.
-

23-Titulaires de mandats locaux - Indemnités de fonction

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de modifier les taux des indemnités des élus et d'attribuer :

- Une indemnité au Maire : 90 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 1^{er} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 2^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 3^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 4^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 5^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 6^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 7^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 8^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 9^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 10^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 11^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au 12^{ème} adjoint au Maire : 27,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au Conseiller municipal délégué à l'Environnement et les espaces verts : 5,92 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au Conseiller municipal délégué au Logement : 7,7 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
- Une indemnité au Conseiller municipal délégué aux Commissions de sécurité : 5,92 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique

- Une indemnité au Conseiller municipal délégué à la Coopération Internationale et au Jumelage : 5,92% du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Une indemnité au Conseiller municipal délégué aux Travaux : 5,92% du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - Une indemnité au Conseiller municipal délégué à la Citoyenneté et à la Proximité : 5,92% du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - Une indemnité au Conseiller municipal délégué aux Commerces : 5,92% du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - Une indemnité au Conseiller municipal délégué aux Séniors : 5,92% du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique.
- DECIDE d'appliquer la majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU) selon les modalités de calcul suivantes : Taux maximal de la strate supérieur X taux voté hors majoration / taux maximal de la strate de la commune aux adjoints au Maire.
 - DECIDE d'appliquer la majoration au titre du chef lieux de 25% aux Adjoints au Maire

24-Gratuité d'inscription dans les Médiathèques d'Evreux pour les étudiants des établissements post-baccalauréat situés sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE la gratuité d'inscription dans le réseau des Médiathèques d'Evreux pour les étudiants inscrits dans un des 18 établissements d'enseignement supérieur du territoire d'Evreux Portes de Normandie
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document s'afférent à la présente délibération

25-Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) 2020-2026 d'EPN- Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 d'EPN - Autorisation de signature de la CIA 2020-2026 d'EPN

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 d'EPN, annexée à la présente délibération,
 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la Convention Intercommunale d'Attribution d'EPN.
-

26-Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADMET en admissions en non-valeur la somme de 147 442,40 €.
-

27-Créances éteintes

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADMET en créances éteintes la somme de 2 451,21€.
-

28-Budget Ville - Budget supplémentaire 2020

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

M. Veyri, Mme Lagouge, M. Guillen, Mme Hannoteaux, M. Martin, Mme Salvat représentée par Mme Lagouge, M. Boulanger, Mme Sauvé votent contre.

M. Rouger et Mme Collin s'abstiennent.

- ADOPTE le Budget Supplémentaire 2020.
-

29-Budget annexe des Pompes funèbres - Budget supplémentaire 2020

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget supplémentaire 2020 – Budget annexe des Pompes Funèbres.
-

30-Budget de la Régie des Parkings - Budget supplémentaire 2020

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget supplémentaire 2020 – Budget annexe de la Régie des parkings de la Ville d'Evreux.
-

31-Budget annexe Régie des Parkings - Créances éteintes

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADMET en créances éteintes la somme de 50,30€.
-

32-Remise gracieuse de Monsieur Roland RICA

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Roland RICA.
-

33-Protection fonctionnelle

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- VERSE la somme globale de 12 954.21 euros aux agents concernés suivant la répartition fixée dans le tableau ci-dessous :

Nom et Prénom de l'agent	Fonction	Infraction subie	Date des faits	Montant des dommages-intérêts	Frais d'huissier	Montant à verser :
FOURNIER Pascal	Brigadier-chef principal	rébellion	19 juin 2015	11 159.75	164.57	11 324.32 €
DECROIX Thierry	Brigadier-chef principal	Menace contre une personne	5 novembre 2018	1 500	129.89	1 629.89 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents ou procédures s'afférant à ces dossiers de règlement de la protection fonctionnelle.
-

34-Information - SIEGE 27 - Procès-verbaux des comités syndicaux des 10 et 18 juillet 2020

Le Conseil municipal a eu communication des procès-verbaux du SIEGE.

La séance est levée à 21h30

Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie



Guy LEFRAND